Orléans le 15 juin 2020,

Sur le plan sanitaire, aucun nouveau cas n'est signalé.

Au niveau des effectifs, le présentiel est désormais stabilisé avec une moyenne globale de 80% environ : 63-65% présentiel et 15-17% de télétravail.
Selon le Plan de Reprise d'Activité (PRA) du 4 mai, l'objectif de la Direction est d'assurer les missions priorité niveau 2 à hauteur de 75% d'ici fin juin, et 50% pour le niveau 3.

Dans le cadre de la campagne IR, les appels téléphoniques restent à un niveau soutenu.
Il est organisé environ 30 accueils sur RDV par jour, soit 260 depuis le début de la campagne.
Les RDV physiques réalisés concernaient des situations complexes après entretiens téléphoniques. Relativement peu ont été sollicités par des personnes en difficulté car un accueil téléphonique d'une durée assez longue (environ 20mn) permettait d'éviter un rdv physique.

Une réflexion est en cours entre la Direction et les chefs de service pour la réouverture de l'accueil généraliste à compter de la fin juin. Les aménagements des accueils sont effectifs pour respecter les consignes de précaution sanitaire.
Un point de tension en termes de nombre d'agents a été soulevé pour le SIP d'Orléans sud suite à quelques arrêts de maladie et de départs en retraite imminents. M. Dalles y porte une attention particulière.

Concernant les écrètements des collègues la précision suivante a été apportée :
Les dépassements d'horaires du mois de mars ont été régularisés en avril avec les réinjections correspondantes. Ceux des mois d'avril et mai sont en cours. Néanmoins les crédits potentiels au-delà du 11 mai sont dans l'attente d'un arbitrage de la Direction générale.
La réglementation permet une récupération d'une seule journée. Néanmoins, une bienveillance au-delà d'une journée pourra être étudiée au cas par cas., mais seulement à l'issue de la procédure de la prime et de la ponction des congés.

Un questionnement « conditons de travail » a été abordé au sujet des « marguerites » du Sfact d'Orléans Sud. Les mesures de distanciation ont été vérifiées et restent conformes aux préconisations sanitaires, tant en profondeur qu'en latéral.
Une communication aux CHSCT45 sera transmise dans ce sens suite à l'interpellation du Président du CHSCT lors de la dernière réunion hebdomadaire avec les représentants syndicaux.

Le problème sur la fermeture unilatérale des réfrigérateurs par les responsables de l'ESI est en cours de résolution par notre Assistant de prévention.

Concernant la prime à deux variables (330 et 1000 euros), M. Dalles a précisé qu'une grande part des femmes de méange Berkani pourra en principe (attente arbitrage de la DG) bénéficier du volant maximal de 1000 euros. On ne peut que s'en féliciter.
La directive de la Centrale sur l'utilisation maximale d'une enveloppe de 30% des agents d'une Direction devrait être à peu près atteinte. La baisse très progressive du présentiel au début de la pandémie a notamment facilité le bénéfice de la prime de 330 euros pour un certain nombre d'agents. M. Dalles confirme que l'attribution de la prime n'a pas favorisé outre mesure l'encadrement mais s'est basé sur le respect de l'outil de fiabilisation des absences/présences.
Un bilan plus précis sera transmis à l'issue de la validation (par la Direction générale) du fichier des agents concernés et de la notification individuelle des agents. Selon le Directeur, la majorité des chefs de service ont joué le jeu d'objectivité pour l'attribution de cette prime selon les critères définis par la note locale.

Un comité technique national de réseau se réunira le 18 juin, il devrait aborder la relance du Nouveau Réseau de Proximité.
Les élections des derniers EPCI au 18 juillet nécessitant de revoir certains élus seront un préalable avant d'envisager la présentation des projets de ce NRP dans les instances officielles.

Le report annoncé des mutations nationales en catégorie B afin de mieux prendre en compte les rapprochements, impactera les mutations locales. La date prévisible des résultats n'est pas encore connue même si l'on peut espérer une communication fin juillet au plus tard.

Bien que la négociation du nouvel avenant avec la société de ménage n'est pas encore finalisé, M. Dalles nous a confirmé que le quota horaire devrait augmenter, notamment pour les bâtiments F1 et D1.

Une précision a été soulignée sur le déficit prévisible des effectifs au Sie Loiret Ouest avec le départ cumulé de 12 agents, mutations et départs en retraite.

Bon courage à Toutes et à Tous